

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1554**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Formateur d'établissement d'enseignement professionnel agricole

Nouvel intitulé : Formateur d'établissement d'enseignement professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	Directeur de l'UNREP, Directeur de l'UNREP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333t Education et transfert de connaissances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du formateur d'enseignement professionnel agricole comporte quatre activités principales : - la préparation et l'intervention devant un groupe d'apprenants : séquences de formation dans un ou plusieurs champs disciplinaires et évaluation des acquis

- l'accompagnement et/ou l'éducation des adultes ou élèves
- l'élaboration et la participation aux projets de l'équipe pédagogique et aux relations avec l'environnement de l'établissement
- l'établissement de liens avec le milieu professionnel et l'adaptation permanente des connaissances et compétences

Les capacités attestées par le titre sont les suivantes : - Concevoir, animer et évaluer une séquence pédagogique interdisciplinaire

- Préparer et concevoir des rapports
- Maîtriser des processus diversifiés d'apprentissage des apprenants dans un ou plusieurs champs disciplinaires
- Concevoir et mettre en œuvre des séquences de formation, adapter les contenus aux publics, mettre en œuvre les évaluations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du titre exerce ses activités dans des lycées, centres de formation d'apprentis et centres de formation professionnelle continue principalement dans les champs de compétences du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Le titulaire du titre sera formateur ou enseignant en lycée, en CFA ou en centre de formation professionnelle continue, principalement agricole privé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2109 : Enseignement technique et professionnel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes : 1 - Contrôle continu : rédaction d'un dossier : « Agir dans un Etablissement » comportant une analyse de fonctionnement institutionnel d'un établissement d'enseignement et de formation agricole

2 - En situation de travail en entreprise :

- Rapport stage encadré : concevoir, animer et évaluer une séquence pédagogique interdisciplinaire ; préparer, concevoir et utiliser les supports
- Rapport stage individuel : développer des relations avec l'environnement, connaissance de la pédagogie par l'alternance et de la pédagogie de projet

3 - Examen terminal :

Mémoire professionnel : à partir d'un constat d'une situation professionnelle et de la définition d'une problématique, il s'agit d'élaborer, conduire et évaluer une expérimentation et soutenance orale

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 membres : Président de l'UNREP ou son représentant ; un inspecteur de l'enseignement agricole (Ministère de l'agriculture) ; un directeur d'établissement d'enseignement ; un formateur d'établissement d'enseignement ; un formateur de formateurs externe
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Formateur d'établissement d'enseignement professionnel agricole" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 31 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation sous l'intitulé 'Formateur d'établissement d'enseignement professionnel agricole' prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Attestation de qualification pédagogique'

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Contact : unrep@unrep-edu.org

<http://www.unrep-edu.org>

Lieu(x) de certification :

UNREP 94 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Attestation de qualification pédagogique
(Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996).

Certification suivante : Formateur d'établissement d'enseignement professionnel